



rapport d'activité 2021

Un territoire responsable où il fait bon vivre

2021, l'année de la résilience



Directeur de la publication : Etienne Glémot
Rédacteur en chef : Étienne Glémot
Rédaction : service communication
Maquette et mise en page : UN DES SENS
Date de parution : mars 2022
Crédits photos : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou
Imprimé en 200 ex. par Elographic sur du papier issu de forêts gérées durablement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Sommaire

Edito	5
La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou	6
Zoom sur: Un territoire dynamique, responsable et durable	12
PARTIE 1	
Habiter, vivre et se déplacer durablement sur le territoire	14
Mettre en œuvre une politique d'urbanisme et d'habitat adaptée au territoire	15
Assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins	17
Développer une politique de cohésion sociale et territoriale	
Développer des mobilités adaptées aux enjeux du territoire	20
PARTIE 2	
Préserver les ressources naturelles et le patrimoine du territoire	22
Accompagner les évolutions du secteur agricole	23
Préserver les ressources naturelles et les paysages des Vallées du Haut-Anjou	
Poursuivre le développement touristique du territoire	24
Conduire une démarche de transition énergétique et environnementale	
Accompagner et valoriser la société civile	25
PARTIE 3	
Développer l'attractivité économique et sociale du territoire	26
Développer sur le territoire les usages et acteurs du numérique	27
Favoriser la dynamique économique et entrepreneuriale	29
Renforcer les services à la population	30
PARTIE 4	
Co-construire et coopérer pour des politiques	
publiques durables et responsables	34





2021 aura été aussi atypique que 2020. La mobilisation collective pour respecter les gestes barrières et la vaccination auront permis d'éviter la catastrophe. Saluons la formidable réaction de tous, le soutien financier de l'État, celui de toutes les composantes de la société et des collectivités.

Vos élus ont pris leur rôle à bras le corps, permettant le fonctionnement normal de notre collectivité et de poursuivre leur action pour vous construire un territoire responsable où il fait bon vivre. Le séminaire d'intégration des nouveaux élus aura permis à beaucoup de mesurer les enjeux de notre jeune collectivité.

Cette année, avec les communes, nous renforçons la construction d'un avenir commun cohérent via la compétence plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Il favorisera un aménagement et un développement harmonieux et continu, en lien avec les lois climat. Nous avons également fait le choix de travailler la mobilité et la culture en intercommunalité.

Après plus d'une année d'étude, notre schéma directeur de l'assainissement se précise, confortant son caractère solidaire. Il en est de même pour le syndicat de déchets, construit avec Loire Layon Aubance, Anjou Loir et Sarthe et Vallées du Haut-Anjou.

Côté services, les habitants de la CCVHA bénéficient maintenant tous d'une école de musique et d'un espace France services, renforcant l'accès aux droits et services. Les scolaires bénéficient de conditions de travail facilitées par le numérique. Tout ceci réduit la fracture rurale.

Vous le voyez, la CCVHA intervient dans beaucoup de domaines liés au quotidien.

Il nous reste maintenant à consolider notre budget de manière pérenne. Ce sera le fil rouge de 2022.

En remerciant les équipes qui ont préparé ce rapport qui est le vôtre, je vous souhaite une très bonne lecture à tous.

Étienne Glémot,

Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Carte du territoire et chiffres-clés



25 RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ











BIBLIOTHÈQUES



SALLE DE SPORT



36 259 38,8 %



DES ENTREPRISES INSEE AU 01/01/2021

AU 01/01/2020

ZONES D'ACTIVITÉS

+ 102 HABITANTS EN MOYENNE PAR AN





(hors agriculture)



La Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes Ouest-Anjou, du Haut-Anjou et de la Région du Lion d'Angers, en application de la loi NOTRe.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent transférer certaines de leurs compétences à des organismes publics de coopération. La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou exerce ainsi aux lieux et places de ses 16 communes membres de nombreuses compétences, dans des domaines et secteurs d'intervention variés.



SERVICES À LA POPULATION

- → Politique du logement et du cadre de vie (petite enfance, enfance et jeunesse, culture, musique et lecture publique,...)
- → Action sociale d'intérêt communautaire
- → Création et gestion des équipements France services
- → Création, aménagement et soutien financier au fonctionnement des centres de secours



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- → Aménagement de l'espace, plan local d'urbanisme, mobilités
- → Développement économique et touristique
- → Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- → Collecte et traitement des déchets
- → Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- → Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- → Mobilité



SERVICES TECHNIQUES

- → Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- → Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ainsi que d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- → Assainissement des eaux usées et eaux pluviales

Le budget de la CCVHA DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT TAUX D'ÉPARGNE BRUTE année DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES À DES ASSOCIATIONS

Présentation du bureau

LE PRÉSIDENT :



Étienne GLÉMOT élu le 4 juin 2020

BUREAU COMMUNAUTAIRE PARITAIRE







LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS DÉLÉGATIONS :



1re Vice-présidente Maryline LÉZÉ

Finances : budget, CLECT, fiscalité Maire des Hauts-d'Anjou



2º Vice-président **Pascal CRUBLEAU**

Ressources internes: ressources humaines et schéma de mutualisation Maire de Grez-Neuville

4^e Vice-président Joël ESNAULT

Développement économique : entreprises,

Maire de Sceaux-d'Anjou

artisanat, commerces, tourisme et agriculture



3^e Vice-présidente Virginie GUICHARD

Territoire & RSO: projet de territoire, gouvernance et organisation, transitions énergétiques et mobilités, évaluation des politiques publiques Maire de Saint-Augustin-des-Bois



5e Vice-présidente Marie-Ange FOUCHEREAU

Solidarité: action sociale, santé, centre intercommunal d'action sociale - CIAS Maire de Bécon-les-Granits



7^e Vice-présidente **Brigitte OLIGNON**

Enfance/Jeunesse: petite enfance, enfance, jeunesse, numérique scolaire, équipements sportifs Maire de Miré



9^e Vice-présidente **Yamina RIOU**

Culture et communication : culture, lecture publique, digitalisation et communication Maire d'Erdre-en-Anjou



6^e Vice-président **Jean-Pierre BRU** Environnement: voirie, assainissement,



politiques de l'eau et de la biodiversité Maire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais



8^e Vice-président Éric FRÉMY

Aménagement : habitat, urbanisme et patrimoine bâti Maire de Thorigné-d'Anjou





Marc-Antoine DRIANCOURT

Les Hauts-d'Anjou



Nooruddine MUHAMMAD Le Lion d'Angers



Michel BOURCIER

Val d'Erdre-Auxence



Estelle DESNOES Les Hauts-d'Anjou



Dominique MENARD Erdre-en-Anjou

Ces données chiffrées concernent le budget principal de la Communauté de communes (compte administratif de l'exercice 2021).

Zoom sur:

Un territoire dynamique, responsable et durable

Une ambition politique et stratégique collective

Les 16 communes de la CCVHA ont décidé de mettre en œuvre un projet commun et collectif de développement dans le périmètre des compétences transférées à la CCVHA. Cet engagement s'est traduit par la conception d'un projet de territoire et sa déclinaison en programme d'actions, au service de l'avenir. Les axes sont définis pour répondre aux besoins actuels des habitants tout en anticipant les défis collectifs futurs.

Le projet de territoire se décline en 4 axes :



AXE 1 → HABITER ET ACCUEILLIR

DURABLEMENT DE NOUVEAUX

HABITANTS SUR TOUT

LE TERRITOIRE



LES RESSOURCES D'UNE IDENTITÉ RURALE PORTEUSE DE DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET HUMAINES



AXE 4 → RENOUVELER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

AXE 2 → FAIRE VIVRE ET PARTAGER



Un territoire pilote et innovant en RSO

Le projet de territoire s'inscrit dans une démarche durable et responsable, en cohérence avec le cadre de référence de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO). Il acte de l'engagement de la CCVHA pour la préservation de toutes les ressources : humaines, économiques et environnementales, tout en favorisant le dialogue et la co-construction. Cette démarche RSO infuse l'ensemble des actions de la CCVHA en faveur du développement durable pour des actions viables et durables.

Une labellisation inédite

En 2019, la CCVHA a candidaté et a obtenu le label LUCIE 26 000, symbole fort de son engagement en matière de RSO puisque la CCVHA est la première collectivité labellisée comme telle au niveau national. Elle a ainsi intégré un cadre RSO exigeant et reconnu par toutes les organisations structurées.

LE LABEL IMPLIQUE LA MISE EN PLACE DE 54 ENGAGEMENTS RÉPARTIS SUR 7 AXES:



 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



5 - DÉVELOPPER L'ÉTHIQUE DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES



- RESPECTER LE DROIT DES PERSONNES



0 - KESPECIER LES IINIEREIS DES CITOTEINS



 DÉVELOPPER DES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL RESPONSABLES



- CRÉER LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOUTENIR LES INITIATIVES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



4 - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - VALLÉES DU HAUT-ANJOU

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PARTIE 1

Habiter, vivre et se déplacer durablement sur le territoire

Les Vallées du Haut-Anjou sont marquées par une forte dynamique résidentielle. Afin de contribuer à maintenir cette dynamique, la CCVHA a décidé de mettre en œuvre une politique d'urbanisme et d'habitat adaptée aux enjeux et aux besoins. Dans ce même objectif, elle veille à améliorer durablement le cadre de vie des habitants, en portant notamment une politique d'action sociale dynamique ou en déployant un programme d'accès aux services publics. Enfin, elle développe la mobilité, renforçant ainsi les liens entre les populations sur l'ensemble du territoire.





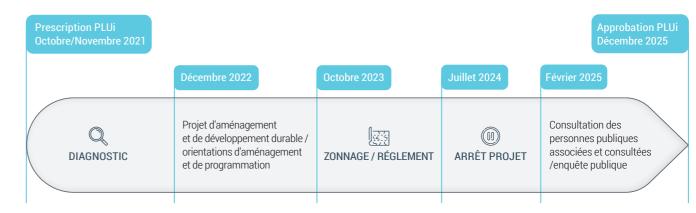
Mettre en œuvre une politique d'urbanisme et d'habitat adaptée au territoire

1 | SE DOTER D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La CCVHA est compétente en matière d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2021. Considérant que certains enjeux actuels dépassent les limites communales que ce soient dans les domaines de paysage, de préservation de la biodiversité, du transport ou de l'habitat, elle a décidé de se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), outil qui favorise l'aménagement et le développement harmonieux et continu sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un cadre de concertation, toute modification étant désormais travaillée par une commission intercommunale au sein de laquelle siègent tous les adjoints aux Maires délégués à l'urbanisme. Le diagnostic a été initié tout au long de l'année 2021 Il prendra la forme d'un document exécutoire dès 2026. L'année 2022 portera sur la définition des orientations en matière d'aménagement et de programmation.

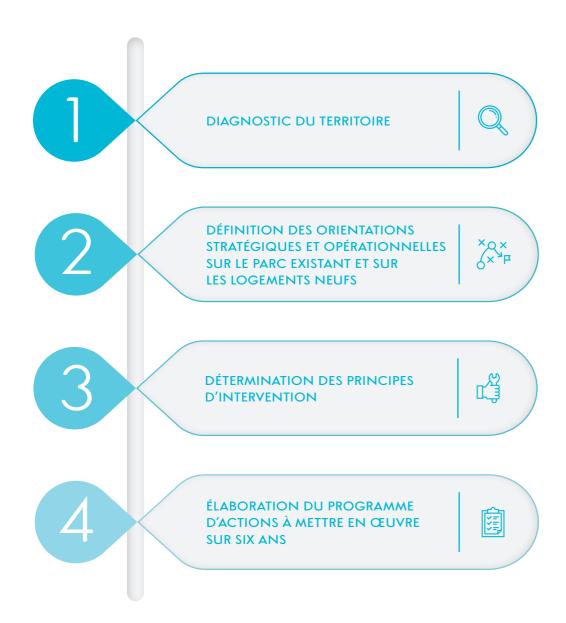




2 | ÉLABORER UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

LA CCVHA a décidé de se doter non seulement d'un PLUi mais également d'un programme local de l'habitat (PLH), outil complémentaire en matière d'aménagement couvrant l'ensemble de la politique locale de l'habitat (requalification du parc public et privé existant, lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain, etc.).

L'élaboration du PLH, qui a débuté en septembre 2021 et devrait s'achever en 2023, se fera en 4 étapes :



Le groupe MERC/AT, filiale de CITADIA accompagnera la CCVHA tout au long de ce travail.









Assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins

1 | DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La CCVHA a poursuivi tout au long de l'année 2021 son action d'amélioration de l'habitat et de revitalisation des centres-bourgs, avec la mise en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH / OPAH-RU). Ces opérations permettent de sensibiliser les habitants aux bénéfices des aides à la rénovation des logements et de les accompagner pour les solliciter, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés. Initié en 2019, le dispositif a observé une hausse des demandes d'accompagnement en 2021.



→ OPAH GÉNÉRALISTE EN 2021:

8 **DOSSIERS** DÉPOSÉS DONT

- 60 EN ÉNERGIE 21 EN ADAPTATION → OPAH-RU EN 2021:

VISITES

DÉPOSÉS DONT - 7 EN ÉNERGIE - 1 EN ADAPTATION

DOSSIERS







2 | OFFRIR DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES EN DIRECTION DES GENS DU VOYAGE

Dans le respect des orientations du schéma départemental 2018-2023, la CCVHA et son centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ont poursuivi la réalisation des projets en vue de l'accueil et de l'insertion des gens du voyage.

La CCVHA compte aujourd'hui deux aires d'accueil des gens du voyage, l'une située sur la commune des Hautsd'Anjou, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe (6 places caravanes réparties sur 3 emplacements), l'autre située sur la commune du Lion d'Angers (5 places caravanes réparties sur 5 emplacements).





EMPLACEMENTS POUR LA FUTURE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À VAL D'ERDRE-AUXENCE







Compte tenu de l'évolution des besoins en matière d'équipement, un renforcement du maillage du territoire en aires d'accueil a été acté après prescription par Monsieur le Préfet, avec la création d'un troisième équipement à Val d'Erdre-Auxence, comptant 10 emplacements. Les études préalables à l'aménagement de cette aire ont débuté en 2021.

Parallèlement, la CCVHA a continué en 2021 à travailler sur le projet de construction de 4 logements adaptés aux Hauts-d'Anjou, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe. Enfin, une démarche multi-acteurs a été lancée dans l'objectif de construire des actions en faveur de l'insertion à la vie de la cité, de l'accès à la santé et à la scolarité et de la lutte contre les discriminations.

PARTIE 1



Développer une politique de cohésion sociale et territoriale

1 | RENFORCER LE BIEN VIEILLIR

La CCVHA et son centre intercommunal d'action sociale (CIAS) accompagnent les séniors du territoire à travers plusieurs dispositifs de maintien à domicile et de prévention de la perte d'autonomie comme le portage de repas à domicile, les actions de prévention en sécurité routière et d'activités physiques adaptées.





ATELIERS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES À DESTINATION DE 103 BÉNÉFICIAIRES DIFFÉRENTS









2 | FACILITER À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION L'ACCÈS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Afin que chaque habitant puisse être accompagné dans ses démarches administratives quotidiennes et numériques, la CCVHA anime par l'intermédiaire de son centre intercommunal d'action sociale (CIAS) deux équipements France services, l'un aux Hauts-d'Anjou (commune déléquée de Châteauneuf-sur-Sarthe) et, depuis le 1er décembre 2021, un second à Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée du Louroux-Béconnais). L'animation du France services situé au Lion d'Angers est confiée quant à elle à la MSA de Maine-et-Loire.

ACCUEILS ET ACCOMPAGNEMENTS AU FRANCE SERVICES DES HAUTS-D'ANJOU EN 2021

ORGANISMES PARTENAIRES PRÉSENTS AU SEIN DES FRANCE SERVICES













La CCVHA a poursuivi son fort engagement en faveur de la santé des habitants, en animant et en coordonnant l'activité des 5 pôles et maisons de santé et en participant aux actions collectives de prévention (en lien avec le contrat local de santé et la communauté professionnelle territoriale de santé).

MAISONS DE SANTÉ INTERCOMMUNALES RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020













4 | ENTRETENIR LA COHÉSION TERRITORIALE

Afin de renforcer les coopérations au sein du territoire des Vallées du Haut-Anjou, le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) coordonne et anime un réseau constitué des communes et de leurs centres communaux d'action sociale (CCAS), favorisant ainsi partages d'expériences, échanges de bonnes pratiques, actions de formation, etc.



RENCONTRES D'ÉCHANGES DE PRATIQUES

PARTICIPANTS PAR RÉUNION EN MOYENNE



OUTILS LIVRÉS VIA LA MALLE À OUTILS



PARTIE 1



Développer des mobilités adaptées aux enjeux du territoire

1 | SOUTENIR LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire, coordonné par le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) des Vallées du Haut-Anjou, en lien avec des relais de proximité au sein de chaque commune, permet à des personnes de tout âge de réaliser des actes du quotidien (rendre visite à un proche, des amis, de la famille, rechercher un emploi, effectuer des démarches administratives, faire ses courses ou se rendre à un rendez-vous médical) et de rompre l'isolement. En 2021, le recours au transport solidaire a augmenté, les conducteurs bénévoles s'étant notamment fortement mobilisés dans le cadre de la campagne de vaccination, notamment pour des séniors en situation d'isolement.

699

















2 | ORGANISER LES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CCVHA est devenue l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire.

Cette compétence est partagée avec la Région Pays-dela-Loire qui conserve la gestion des services de transport en commun. En parallèle, la CCVHA a décidé au cours de cette même année d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PdMS) pour organiser de nouveaux services de déplacement (covoiturage, vélo, etc.). Dès 2022, des négociations auront lieu pour améliorer et optimiser les services régionaux sur le territoire.

Les travaux sur la mobilité impliquent en grande partie la mobilité douce, et notamment les voies cyclables. Fin 2021, des groupes de travail se sont réunis pour dessiner les contours d'un schéma cyclable intercommunal. Il s'achèvera au premier semestre 2022.









Une première opération a été initiée avec l'aménagement d'une véloroute de 19,4 kilomètres, en voie partagée avec les voitures, qui relie les communes du Lion d'Angers et de Segré-en-Anjou Bleu, livrée en juillet 2021.Une signalisation sécurise les 59 carrefours traversés. Cette liaison intègre un projet plus global de voie verte sur la rive droite de l'Oudon. À terme, ces aménagements formeront des boucles locales.



3 | MAINTENIR UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DE QUALITÉ

Chaque jour, les agents communautaires du service de la voirie s'attachent à mettre en œuvre une politique d'entretien et de renouvellement de la voirie performante et durable (routes et chemins).

CURAGE DES FOSSÉS

ÉLAGAGE DES HAIES

100 KM 900 KM

₩120 000 M²

TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE DES ROUTES

237 000 M²

CHEMINS PÉDESTRES









PARTIF 2

Préserver les ressources naturelles et le patrimoine du territoire

L'identité rurale des Vallées du Haut-Anjou est indéniable et doit à ce titre être préservée pour consolider la qualité de vie actuelle de notre territoire. La CCVHA entend ainsi contribuer au maintien du secteur agricole et, parallèlement, à la préservation du paysage bocager, garant du bon fonctionnement des milieux naturels et marqueur de l'identité des Vallées du Haut-Anjou.

De telles actions induisent une politique volontaire en matière de gestion des ressources en eau, de transition environnementale et énergétique mais également de développement touristique.





Accompagner les évolutions du secteur agricole

La guestion de la transmission des exploitations constitue un élément majeur en vue du maintien de l'activité agricole sur le territoire, activité d'autant plus essentielle qu'elle contribue au quotidien à la sauvegarde du paysage bocager. C'est pourquoi la CCVHA a décidé de signer une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture le 29 novembre 2021 pour une durée de cing ans.

Dans le cadre de cette convention, la CCVHA devient territoire pilote en matière de transmission pour les exploitations agricoles.



EXPLOITATIONS ACTUELLEMENT DIRECTEMENT CONCERNÉES PAR LA QUESTION DE LA TRANSMISSION











Préserver les ressources naturelles et les paysages des Vallées du Haut-Anjou

1 | SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ

La CCVHA, labellisée « Territoire engagé pour la nature », déploie un programme d'actions ambitieux (2021-2023) en faveur de la biodiversité.

Ce dispositif concerne les milieux « bocagers » (haies, mares et prairies) et « secs » (coteaux escarpés en déprise agricole). Des travaux de création, restauration ou aménagement seront menés sur les mares bocagères et les coteaux de l'espace naturel sensible de la Vallée de la Romme et de l'Auxence. Des temps d'animation permettront de sensibiliser les habitants, exploitants et jeunes aux enjeux des espaces naturels sensibles. Une visite sur site « clôtures et coteaux » organisée fin 2021 a permis de mobiliser 8 exploitants sur la préservation des coteaux. De nouveaux « Clubs Nature » pour les communes de Saint-Augustin-des-Bois et Champtocé-sur-Loire, commune voisine de notre intercommunalité, ont également été créés.

Par ailleurs, le dispositif spécifique aux haies bocagères intègre un programme de subventions aux particuliers. En 2021, ce sont 21 porteurs de projet qui ont bénéficié de la subvention, soit un linéaire de plantation de 7,9 km.

Ces actions sont menées en partenariat avec Culture Biome, le CPIE Loire-Anjou, la Fédération Départementale des Chasseurs, la Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire et l'Association EDEN.



MARES DÉGRADÉES PUBLIQUES ET PRIVÉES **RESTAURÉES**











2 | PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

La CCVHA est engagée dans la préservation des ressources naturelles, notamment celle de la ressource en eau. En 2021, cet engagement s'est traduit par l'inauguration de la station d'épuration de la Pouëze, cette nouvelle station permettant aux habitants de bénéficier d'un système de collecte des eaux usées conforme aux nouvelles normes réglementaires et environnementales mais aussi d'anticiper les évolutions futures de la commune.

Par ailleurs, la CCVHA a décidé de se doter d'un schéma directeur de gestion des eaux usées, les études s'étant achevées en 2021. La livraison d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est attendue pour avril 2022.

STATIONS D'ÉPURATION



DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DE COLLECTE









Poursuivre le développement touristique du territoire

Outre leur patrimoine environnemental et naturel de qualité, les Vallées du Haut-Anjou disposent également de nombreux autres atouts en matière touristique : une situation géographique au contact d'aires touristiques majeures, des édifices historiques nombreux et des villages de charme, une offre riche basée sur le fluvial, une filière équestre prédominante dans le secteur lionnais, etc.





Dans ce contexte, la CCVHA mène une politique de développement touristique du territoire active, favorisant l'itinérance douce :

Développement du tourisme pédestre : mise en service en 2021 de 100 kilomètres de sentiers de randonnée, comprenant l'installation de panneaux, le balisage ou la création de rando-fiches.

Développement du tourisme cyclable: mise en service à l'été 2021 de la véloroute reliant la commune historique de Segré au Lion d'Angers. Poursuite en 2021 de la mise en œuvre des études en vue de l'aménagement de voies vertes le long de l'Oudon et de la Sarthe.

Développement du tourisme fluvial : participation financière en 2021 en vue de la mise en service du bateau «La Gogane», équipement touristique propriété de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, offrant de mai à septembre différentes croisières thématiques sur la Sarthe et dans les basses vallées angevines aux départs de Morannes-sur-Sarthe, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cheffes-sur-Sarthe et Briollay (71 croisières réalisées durant la saison touristique 2021 et 1 241 passagers).



Conduire une démarche de transition énergétique et environnementale

Innovante, la CCVHA mène ses activités dans le respect des ressources, en développant une économie plus écologique, responsable et inclusive.

Le Plan Territorial Climat Air Énergie (PCAET) de l'Anjou Bleu et sa déclinaison sur le territoire de la CCVHA, adopté en avril 2021, montre les possibilités énergétiques du territoire et fixe des objectifs. Des plans opérationnels par filière (solaire, éolien et méthanisation) ont ainsi été élaborés. Le plan solaire s'inscrit dans la démarche « Le solaire en Anjou » animée par le SIEML. Plusieurs grands projets de centrales au sol ont été initiés, avec notamment le site de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de la Courterie au Louroux-Béconnais (3,8 hectares, 3,9 MWc) qui sera étudié par le nouveau syndicat de déchet 3RD'Anjou et Alter Énergies, et 3 ombrières de parking au Louroux-Béconnais (500 kWc).

En 2021, toutes les communes ont intégré le plan pour un développement éolien maîtrisé, responsable, exigeant, partagé et intégré, et deux communes ont mandaté Alter Énergies: Val d'Erdre-Auxence et Saint-Augustindes-Bois. Le plan Méthanisation ambitionne de créer un véritable écosystème gazier de la production jusqu'à la consommation locale du biogaz.





En 2021, un groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour accompagner et co-construire la filière avec les porteurs de projets locaux.



Lancement en 2021 d'un projet d'installation d'un générateur solaire d'une surface de 350 m² et puissance de 70,7 kWc sur les bâtiments du service technique communautaire.



Au 31 décembre 2021, la production EnR sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou est de 19,1 GWh, soit 9,8 % de la consommation électrique du territoire.



Porteurs de projets ont bénéficié d'une aide financière à l'installation de panneaux photovoltaïques, soit une surface totale de panneaux de 515 m² pour une puissance de 100 kWc.



Au 31 décembre 2021, raccordement de 69 installations solaires sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou représentant une puissance de 10,2 MW, une production de 11,2 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de 2 465 foyers.



Accompagner et valoriser la société civile

La CCVHA soutient l'action des associations locales, forces vives du territoire, notamment celles qui organisent un événement en lien avec l'un des champs de compétences de la Communauté de communes et qui contribuent au rayonnement du territoire. En 2021, 9 associations ont été soutenues dans ce cadre :

- → Anjou Sport Nature (5 000 €)
- → Castel Race (1 000 €)
- → Equirando (5 000 €)
- → Festilivres (3 800 €)
- → Mondial du Lion (5 000 €)
- → O'Fildéchan (500 €)
- → 0'Zorgues (500 €)
- → Société des courses (5 500 €)
- → Tour du pays Iyonnais (5 000 €)









COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - VALLÉES DU HAUT-ANJOU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PARTIF 3

Développer l'attractivité économique et sociale du territoire

Bénéficiant de liens forts avec la métropole angevine, la CCVHA constitue un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité. Elle entend tirer parti des dynamiques de l'aire urbaine d'Angers pour conforter et développer son tissu économique et social, investir le secteur du numérique, soutenir les entreprises et promouvoir une offre de services à la population de qualité adaptés aux attentes des habitants.





Développer sur le territoire les usages et acteurs du numérique

1 | RENFORCER L'USAGE DU NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES

En 2021, l'ensemble des écoles a été doté d'un vidéoprojecteur interactif et du matériel associé. Le déploiement des équipements informatiques dans toutes les classes élémentaires a pour objectif de lutter contre la fracture numérique en milieu rural. Les enseignants profitent d'un quichet unique pour la maintenance des matériels et de formations associées et disposent d'outils performants au bénéfice de l'apprentissage des élèves.

« Bouge ta classe », événement organisé le 1er décembre 2021, en partenariat avec le Réseau Canopé, a invité à repenser l'usage du numérique en milieu scolaire.

VIDÉOPROJECTEUR INTERACTIF (OU EN COURS D'ACQUISITION)









2 | LIER OFFRE CULTURELLE ET NUMÉRIQUE

Les bibliothèques du réseau lecture publique de la CCVHA sont partenaires du BiblioPôle, service de lecture publique du Département. Elles bénéficient, grâce à ce partenariat, d'une offre numérique en ligne pour tous leurs lecteurs. Il suffit d'être inscrit dans une des bibliothèques du réseau pour accéder à cette offre. Presse, cinéma, musique, autoformation, livres, jeunesse et théâtre sont ainsi accessibles à tous.

Financé par le Conseil départemental de Maine-et-Loire, ce ne sont pas moins de 7 catalogues accessibles de chez soi: médiathèque numérique (plus de 6 000 films), Tout apprendre.com (des centaines de cours en ligne), Cafeyn (pour lire la presse depuis sa tablette), DiMusic (plus de 6 millions de morceaux de musique), Opsys (théâtre en ligne), Ma petite médiathèque (films d'animation, documentaire, livres pour les 3-12 ans), PNB (prêt numérique de livres).





PARTIE 3

3 | RENFORCER L'USAGE DU NUMÉRIQUE CHEZ LES SENIORS

En 2021, la CCVHA et son centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ont continué à développer le programme de médiation numérique « Innov'num » avec la mise en place d'ateliers et de permanences sur l'ensemble du territoire des Vallées du Haut-Anjou.







4 | ASSURER L'INFORMATION PUBLIQUE VIA LE NUMÉRIQUE

Consciente des enjeux liés au déploiement des nouvelles technologies et bénéfices liés à la mutualisation, la CCVHA a proposé en 2021 aux 11 communes adhérentes au schéma de mutualisation, de prendre en charge financièrement le déploiement d'un site internet. Le déploiement de ces sites par l'intermédiaire d'un socle technique unique a permis de créer un véritable écosystème web à l'échelle du schéma de mutualisation.

À terme, 10 sites seront déployés. Les trois premiers sites: CCVHA, Lion d'Angers et Erdre-en-Anjou ont été publiés le 1er avril 2021. L'utilisateur, son expérience et son parcours ont été placés au cœur du projet.









1 | RENFORCER LE RÉSEAU ÉCONOMIQUE LOCAL

Depuis 2021, la CCVHA a fait le choix d'accompagner et de favoriser la création de synergies entre entrepreneurs via le lancement de la plateforme Solutions Partage (programme 2021-2024).

Il s'agit d'une plateforme digitale qui permet d'identifier, caractériser les compétences, matériels, infrastructures ou flux de matières de chacun pour favoriser les mutualisations. La conférence de presse pour lancer la plateforme a été organisée en avril 2021. Elle a été complétée de webinaires sur le prêt de main-d'œuvre, de relances téléphoniques et une intervention dans les réunions d'associations de commerçants et artisans pour promouvoir l'outil.











2 | SOUTENIR LES ENTREPRENEURS LOCAUX

En 2021, la coordination locale du dispositif de prêt d'honneur Initiative Anjou a permis d'accompagner les entreprises et acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire.

Initiative Anjou, structure associative, permet à chaque entrepreneur de bénéficier d'un accompagnement financier et humain pour augmenter ses chances de réussite. La CCVHA est le relais de proximité d'Initiative Anjou, qui accompagne les porteurs de projets dans la constitution du dossier, le passage devant le comité, la remise du prêt, la mise en place du parrainage...

ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS POUR 172 000 € PRÊTÉS

PRÈS DE









PARTIE 3

3 | DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LES ZONES ARTISANALES ET COMMERCIALES

La CCVHA aménage et développe les zones artisanales ou commerciales d'intérêt communautaire, favorisant de la sorte le développement des petites et moyennes entreprises. Ainsi, en 2021, les travaux entrepris par la Communauté de communes ont notamment permis l'agrandissement de la zone artisanale de La Fontaine aux Hauts-d'Anjou (sur la commune déléguée de Champigné).







Renforcer les services à la population

1 | MAINTENIR LE LIEN ENTRE LES FAMILLES

Après un report, lié à la situation sanitaire, la 9e édition des semaines « Enfance Famille » s'est déroulée d'octobre à novembre 2021 sur tout le territoire du pays de l'Anjou Bleu, et notamment dans les Vallées du Haut-Anjou. Consacrée au « Fait maison » et organisée en partenariat avec de nombreuses structures (24 partenaires se sont impliqués dans ce projet), cette édition a permis aux habitants du territoire d'expérimenter le « faire ensemble ».

ANIMATIONS ORGANISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVHA

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

TEMPS FORTS







2 | RENFORCER L'OFFRE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Pour la première édition de la semaine « jeunesse » en 2021, les professionnels de l'animation et de l'information jeunesse ont organisé des forums de présentation au sein des cinq collèges du territoire, des portes ouvertes ainsi qu'une soirée festive à destination des 11-17 ans. Ce projet a permis de renforcer la visibilité des services jeunesse ainsi que les partenariats entre professionnels du secteur et chefs d'établissement des collèges.

> La politique en direction de la jeunesse constitue l'un des axes prioritaires du projet de territoire. En 2021, un service jeunesse a d'ailleurs été inauguré à Bécon-les-Granits.





En juillet et août 2021, pour la première fois, la CCVHA a organisé des « colos » apprenantes. Initiées et financées à hauteur de 80 % par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les « colos » apprenantes lient départ en séjour et renforcement des apprentissages, permettant notamment de faciliter le départ en séjour des familles les plus modestes.





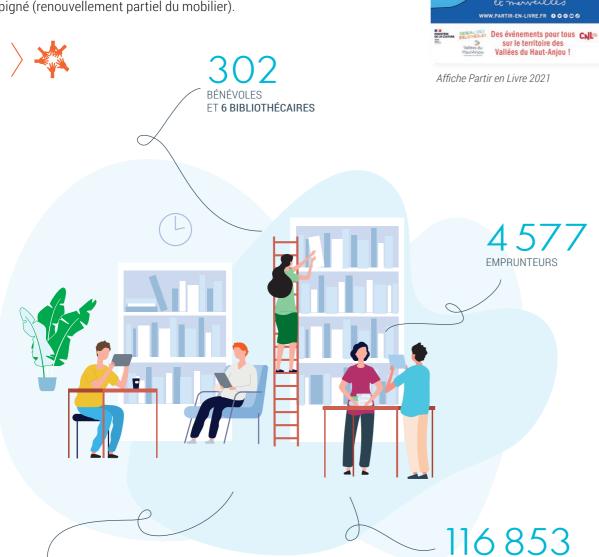


32

3 | CONFORTER LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ

En 2021, les bibliothèques ont pu poursuivre leurs activités malgré la crise sanitaire, avec l'instauration d'un protocole adapté (port du masque, passe sanitaire, gel hydroalcoolique). Si certaines actions ont dû être reportées comme le temps fort, quelques événements ont pu être maintenus comme « Livres en Fête », « Happy time » (histoires en anglais animées par la bibliothèque anglophone), « Partir en Livres » et le partenariat dans le cadre de la semaine « Enfance Famille ».

Par ailleurs, la CCVHA a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de son plan de renouvellement du mobilier des bibliothèques. Deux bibliothèques ont été concernées, celle d'Andigné (renouvellement complet du mobilier) et celle de Champigné (renouvellement partiel du mobilier).



104735

DOCUMENTS PRÊTÉS EN 2021 DANS LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE PROXIMITÉ



4 | RENFORCER L'OFFRE CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE SPECTACLE VIVANT, MUSIQUE ET ARTS VISUELS

En 2020, la CCVHA a fait le choix, avec ses voisins d'Anjou Bleu Communauté, de modifier l'échelle d'action culturelle et de définir un projet culturel de territoire d'ici 2022. Pour ce faire, la CCVHA a choisi de se doter d'un service action culturelle (service créé le 1er septembre 2021), aux côtés du service lecture publique d'ores et déjà existant.

Soucieuse de ne pas créer de rupture et de renforcer l'accès à la culture dès 2022, la CCVHA a finalisé la rédaction d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), signé en décembre 2021 avec les services de l'État, la Direction diocésaine et le Département de Maine-et-Loire. Ce contrat assure un meilleur accès à la culture pour un grand nombre d'enfants et d'adolescents.

Le service action culturelle a également sollicité la contractualisation CADC (convention d'animation et de développement culturel) avec le Département de Maine-et-Loire et a pu bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 30 630 € dès la saison 2021-2022, permettant ainsi de soutenir une action culturelle au plus près des habitants.

En complément de l'acquisition de la compétence culture, en 2021, l'école de musique à Châteauneuf-sur-Sarthe a été inaugurée, cette dernière renforçant le réseau désormais constitué de trois écoles de musique communautaires. La Galerie sonore, seul centre national pédagogique en France des musiques du monde, y sera en résidence en juin 2022 pour les enfants scolarisés sur le territoire des Hauts-d'Anjou.







Co-construire et coopérer pour des politiques publiques durables et responsables

Avec comme objectif de favoriser le dialoque et une démarche de gouvernance participative, la CCVHA s'inscrit dans une démarche RSO qui s'est concrétisée par la labellisation Lucie 26 000. Territoire ouvert, la Communauté de communes encourage les coopérations aussi bien avec les collectivités et instances du territoire que celles des territoires voisins. Symbole de cette gouvernance participative, le projet de territoire a été élaboré avec les forces vives du territoire et est suivi par un comité de pilotage mixte. Toutes ces actions contribuent à mettre en place une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques de demain.



1 | RENFORCER LA DÉMARCHE RSO

La CCVHA a été la première collectivité de France à être labellisée RSO, avec le label Lucie 26 000.

Le 3 septembre 2021, elle s'est vue remettre le Prix spécial du jury des Trophées Défis RSE, ce dernier récompensant ses actions en faveur d'une démarche de gouvernance plus responsable.

Plusieurs actions ont concrétisé cet engagement tout au long de l'année 2021.

2 | ENCOURAGER LA CO-CONSTRUCTION **ENTRE LES ÉLUS DU TERRITOIRE**

Dans le cadre de son engagement pour une gouvernance responsable, la CCVHA a mis en place un parcours d'intégration des nouveaux élus, avec l'organisation de séminaires thématiques.

En septembre 2021, les élus de la CCVHA se sont ainsi réunis lors d'un séminaire de rentrée, à l'instar des années précédentes. Ce séminaire leur a permis non seulement de partager une compréhension commune des enjeux de la Communauté de communes et du projet de territoire, mais également de renforcer les liens entre les différentes collectivités.













3 I INSCRIRE LE PROJET DE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE NATIONALE

Le 23 juillet 2021, Pierre Ory, Préfet de Maine-et-Loire et Étienne Glémot, Président de la CCVHA ont signé le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire des Vallées du Haut-Anjou. Nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités, ce contrat traduit les enjeux et ambitions des Vallées du Haut-Anjou en faveur de la transition écologique, du développement économique, numérique et de la cohésion territoriale et sociale.

Y sont notamment inscrits les 4 axes stratégiques ainsi que les 88 projets et actions structurants du projet de territoire.







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - VALLÉES DU HAUT-ANJOU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PARTIE 4

4 | FAVORISER LA PARTICIPATION DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

La CCVHA a souhaité se doter d'un projet culturel de territoire. Dans ce cadre, a été initiée une démarche concertée réunissant de nombreux acteurs, au service de la coopération et de la participation de chaque partie prenante.

La commission culture, composée d'élus du territoire, a ainsi organisé en 2021 trois réunions et ateliers thématiques afin de définir quels seront les grands enjeux du projet culturel de territoire des Vallées du Haut-Anjou.

Cette ambition forte se concrétisera courant 2022 avec la mise en œuvre d'une fabrique territoriale, espace de dialogue ouvert aux forces vives et permettant d'impliquer les habitants dans la définition du projet.









5 | PRÉSERVER LA PARITÉ

La CCVHA promeut la parité tout aussi bien dans ses instances de gouvernance que dans son organisation administrative. Ainsi, la CCVHA dispose d'un exécutif paritaire avec 5 vice-présidentes et 4 vice-présidents. Par ailleurs, au sein de ses services, la CCVHA porte une attention particulière à la promotion de la parité.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de 2020 présente un pourcentage de féminisation proche de la tendance nationale: 55 % et dresse un constat positif de la promotion du genre au sein de la politique des ressources humaines, en termes de rémunérations et parcours professionnels, de mixité dans les filières, d'articulation entre vie professionnelle et personnelle et de prévention de toutes formes de violence.

NOTES

NOTES



contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle 49 220 Le Lion d'Angers 02 41 95 31 74 - contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr

(f) @valleesduhautanjou.fr

ou lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17